



Investissement immobilier non rentable

Par **nels**, le **04/12/2010 à 13:18**

Bonjour,
Je veux savoir si la vente d'une maison en état futur d'achèvement, à 150% de sa valeur réelle est légale? Le prix des loyers fixé par la loi robien peut- il être supérieur au prix du marché?

Par **fabienne034**, le **04/12/2010 à 16:18**

BONJOUR,
c'est légal mais l'acquéreur est lésé
pour tout savoir sur la vent immobilière
allez en bas de page de <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **nels**, le **08/12/2010 à 20:42**

Merci pour votre réponse, je pense qu'elle concerne l'acquisition d'un bien. Je voulais savoir également si le loyer fixé par la loi robien peut être supérieur au prix du marché?